



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du Budget

Direction générale des Finances Publiques

Direction du Budget
2^{ème} sous-direction - Bureau 2REC
Affaire suivie par Sylvain GHANTOUS
sylvain.ghantous@finances.gouv.fr
Téléphone : 01 53 18 86 91
N° DF-2REC- 24-3737

Paris, le - 8 AVR. 2024

Le Ministre délégué chargé des comptes publics

à

Mesdames et Messieurs

Les Responsables de la fonction financière
ministérielle

et les Directeurs des affaires financières

Copie à

Mesdames et Messieurs les CBCM

Mesdames et Messieurs les CBR

Direction générale des Finances publiques
Mission Responsabilité, doctrine et contrôle interne
comptables (RDCIC)

Affaire suivie par Emmanuelle CHOUVELON
emmanuelle.chouvelon@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 01 53 18 81 80

N° DGFIP-MIS RESP DOCT/2024/01/1611

Objet : Orientations du contrôle interne financier (CIF) pour 2024

Le contrôle interne financier (CIF), intégré depuis plusieurs années dans les processus des ministères, est un dispositif pertinent tant pour la soutenabilité budgétaire et la qualité des comptabilités que dans le cadre de la responsabilité financière des gestionnaires publics.

L'année 2023 a été marquée par l'entrée en vigueur du nouveau régime de cette responsabilité¹ ; le panorama du déploiement du contrôle interne financier a été reconduit et a permis, pour la seconde année, de réaliser une auto-évaluation destinée à piloter son renforcement. Par ailleurs, dans le prolongement des travaux interministériels menés en 2022 sur l'analyse des risques issus de la jurisprudence de la CBDF², l'analyse des risques spécifiques au processus de la dépense a été réalisée conjointement et un kit MP3³ a été diffusé.

Aussi, en 2024, afin de vous permettre de renforcer votre dispositif de maîtrise des risques financiers de manière continue, il vous est proposé de procéder à la mise à jour annuelle de ce panorama en vous appuyant sur la grille d'évaluation reprise en annexe 2. Vous voudrez bien transmettre le panorama mis à jour à la Direction du Budget et à la Direction générale des Finances Publiques au plus tard le **31 août 2024**.

Cette lettre vous propose également d'accompagner la fermeture temporaire de Chorus en 2024 afin qu'elle n'entraîne pas une dégradation ni de la soutenabilité budgétaire, ni de la qualité comptable (voir annexe 3). À la suite de la constatation de plusieurs escroqueries aux faux ordres de virements, il est en outre proposé de veiller à la sécurisation du processus de changement de coordonnées bancaires, à la demande de l'agent, relatif à la paye (voir annexe 4). Vous voudrez

¹ Ordonnance du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics.

² Cour de Discipline Budgétaire et Financière, supprimée au 01/01/2023.

³ Macro Processus « Exécution de la dépense Hors T 2 » ; voir base documentaire de la communauté Osmose des référents CIF.

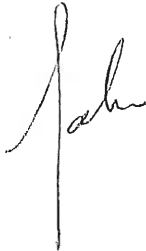
bien transmettre ces analyses à la Direction du Budget et à la Direction générale des Finances Publiques au plus tard le **30 novembre 2024**.

Une synthèse de vos retours relatifs au panorama du CIF, ainsi qu'une comparaison avec les résultats de 2022, sera présentée lors de la réunion annuelle des référents ministériels du contrôle interne financier qui se tiendra le **mardi 18 juin 2024**. Ce séminaire sera également l'occasion d'exposer les retours concernant l'accompagnement des services déconcentrés dans le développement du contrôle interne financier et permettra de valider les thèmes des groupes de travail interministériels à mener conjointement au cours des prochaines années.

Par ailleurs, un atelier est proposé aux référents ministériels du contrôle interne financier le **mercredi 27 mars 2024** afin de conclure les travaux réalisés en 2023. Il portera, d'une part, sur la validation de l'échelle de la maturité de la gestion des risques renouvelée, et d'autre part, sur la mutualisation issue de vos retours relatifs aux principaux constats et aux procédures de sécurisation mises en œuvre dans le circuit de paiement des décisions de justice.

Le bureau 2REC de la Direction du Budget et la Mission RDCIC de la DGFiP se tiennent à votre disposition pour vous accompagner, en lien avec les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels (CBCM), dans la mise en œuvre de ces orientations.

La directrice du Budget



Mélanie JODER

P/ La directrice générale des Finances publiques
Le Directeur Général Adjoint - p. i



Guillaume ROBERT

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Calendrier interministériel du contrôle interne financier en 2024
- Annexe 2 : Panorama du contrôle interne financier dans les ministères (notice et grille à remplir)
- Annexe 3 : Point d'information concernant la fermeture de Chorus en mai 2024 « Fermeture S4 / HANA »
- Annexe 4 : Fiabilisation du processus de changement de coordonnées bancaires relatif à la paye, à la demande de l'agent.

Interlocuteurs en charge du suivi :

Direction du Budget, bureau 2REC

2rec.budget@finances.gouv.fr

Direction Générale des Finances Publiques, mission RDCIC

mission.rdcic-animation@dgfip.finances.gouv.fr